

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Etaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, PHILIPPE Vincent, DESAUNAY Pascal, DELAUNAY Emmanuel.

Etaient absentes : Mme GUÉRIN Virginie (avait donné procuration à M. LERALLU Didier), Mme ELIE Stéphanie.

Secrétaire : M. DESAUNAY Pascal

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025,
3. Révision des tarifs des concessions du cimetière communal,
4. Renouvellement de la convention de mise à disposition du cabinet médical,
5. Renouvellement du bail de l'appartement sis 12, rue des écoles,
6. Acquisition de nouveaux équipements de cuisine pour la salle des fêtes,
7. Appel à contribution 2025-Fonds d'aide financière individuelle,
8. Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1-Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal choisissent Monsieur DESAUNAY Pascal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2-Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025-N°2025-033

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2025.

3-Cimetière communal – Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} août 2025-N°2025-034

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le tarif des concessions de terrain dans le cimetière n'a pas été revalorisé depuis janvier 2017 et les tarifs applicables à l'espace cinéraire depuis janvier 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les prix comme suit à compter du 1^{er} août 2025 :

- Concession de terrain-30 ans : 90€
- Concession cinéraire-30 ans (emplacement seul) : 70€
- Concession cinéraire-30 ans (emplacement avec cavurne) : 400€
- Case columbarium-30 ans : 410€
- Dispersion des cendres dans jardin du souvenir : 30€
- Plaque à apposer sur la colonne du souvenir : 20€ l'unité

4-Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux du cabinet médical-N°2025-035

M. le Maire informe l'assemblée que la convention de mise à disposition des locaux du Cabinet Médical situés 8 rue de la Poste en notre commune arrive à échéance le 14 juillet prochain. Le Centre Départemental de Santé a adressé en mairie le projet de renouvellement de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ✓ Autorise M. le Maire à signer avec le Département de l'Orne une convention de mise à disposition des locaux, d'une surface de 37.40m², situés 8, rue de la Poste 61700 SAINT BOMER LES FORGES. La convention prendra effet à compter du 15 juillet 2025 pour une durée d'un an, renouvelable tacitement d'année en année, au maximum trois fois.
- ✓ Note que le Département remboursera les charges à la commune (chauffage, eau, gaz, électricité, ménage). Seuls le téléphone et Internet seront pris en charge par la commune. Une provision mensuelle de 50 € par mois sera réglée (versée au semestre). Ces charges feront l'objet d'une régularisation annuelle, calculées au prorata des surfaces mises à disposition, au moyen d'un décompte, émanant de la mairie, tenu à disposition du Département avec les pièces justificatives. Le Département aura à sa charge le petit entretien et les menues réparations dans les locaux.

5-Location de l'appartement 12 rue des écoles-Renouvellement du bail-N°2025-036

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 22 octobre 2024 (reçue en Préfecture le 24 octobre 2024) concernant la location d'un appartement situé 12, rue des écoles en notre commune pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Compte-tenu de la demande de renouvellement du bail présentée par l'occupant du logement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1-de louer à M. PEYRE Frantz, à titre précaire et révocable, sous préavis de 3 mois et sans indemnité si les nécessités du service venaient à l'exiger, un appartement de fonction d'instituteur, situé au 1^{er} étage, composé d'1 grande entrée, 1 cuisine, 1 salle-salon, 3 chambres, 1 salle d'eau, 1 WC à compter du 1^{er} septembre 2025. L'accès à cet appartement se fera obligatoirement par la porte donnant sur la voie communale.

Loyer mensuel 371.60 euros (trois cent soixante et onze euros et soixante centimes).

Une redevance mensuelle de 100€ sera encaissée en même temps que le loyer au titre du chauffage.

2-le loyer sera perçu d'avance, en début de mois, par M. le Receveur

3-le présent bail est consenti jusqu'au 31 août 2026. La demande de location devra être renouvelée tous les ans.

4-En cas de reconduction du présent bail, le loyer sera revalorisé en fonction des variations de l'Indice de Référence des Loyers (indice de référence : 4^{ème} trimestre).

5-la rédaction du bail sera rédigée par les soins de la mairie.

6-M. le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer toutes les pièces de ce dossier y compris le nouveau bail.

6-Achat d'équipements de cuisine pour la salle des fêtes -N°2025-037

M. le Maire informe l'Assemblée que plusieurs équipements sont à remplacer dans les cuisines de la salle des fêtes.

La SAS CF Cuisines (Cormelles le Royal) a adressé en mairie un devis pour le remplacement d'une armoire positive deux portes, une armoire négative, une table armoire chauffante adossée à porte coulissante, un chariot de service à deux plateaux et une table centrale inox avec étagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ accepte le devis de la SAS CF Cuisines d'un montant de 6 455.24€ HT soit 7 746.29€ TTC.
- ✓ autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ces achats,
- ✓ précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.

7-Fonds de solidarité pour le logement 2025-N°2025-038

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental sollicitant une collaboration financière dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (aide au maintien des énergies, de l'eau et du téléphone...) fixée sur la base de 0.70€ par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une participation financière au Conseil Départemental d'un montant de 716.10€ (0.70€x 1023 habitants).

Cette dépense sera imputée au Budget Primitif 2025 au compte 65574 en Fonctionnement-Dépenses.

12-Divers

Le Conseil Municipal :

-Donne son accord pour le remplacement de deux poteaux incendie (14 lot La Clé des Champs et 6 place de l'église), une délibération sera prise lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal,

-Entend lecture du bilan du Territoire Energie Orne sur le patrimoine d'Eclairage Public de la commune,

-Note les remerciements de l'ADMR pour le versement de la subvention 2025.

M. MARGERIE précise que la distribution du bulletin municipal est prévue le 25 et 26 juillet prochains.

M. QUILLET Louis prévient l'assemblée que les trottoirs aux Forges sont cassés à cause du passage fréquent des camions.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 8 juillet 2025

- 2025-033 : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025,
- 2025-034 : Cimetière communal-Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} août 2025,
- 2025-035 : Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux du cabinet médical,
- 2025-036 : Location de l'appartement 12, rue des écoles-Renouvellent du bail,
- 2025-037 : Achat d'équipements de cuisines pour la salle des fêtes,
- 2025-038 : Fonds de solidarité pour le logement 2025.

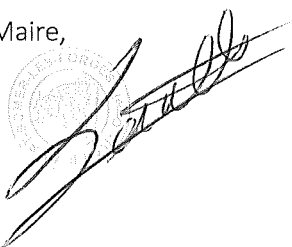
Etaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, PHILIPPE Vincent, DESAUNAY Pascal, DELAUNAY Emmanuel.

Etaient absentes : Mme GUÉRIN Virginie (avait donné procuration à M. LERALLU Didier), Mme ELIE Stéphanie.

Fin de la séance : 21h40

Fait et délibéré le 8 juillet 2025 et ont signé le maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,

A stylized, handwritten signature in black ink, written over a faint circular official stamp of the commune.

Le secrétaire de séance,

M. DESAUNAY Pascal

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'P' followed by a horizontal line.